

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2021

Date de la convocation : 16 août 2021 Date d'affichage : 16 août 2021	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq août, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le 16 août, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine Procurations : DUMENIL Anaïs à BRAUNECKER François, MERKLING André à KRAUSE Guillaume
Secrétaire de séance : CHRISTMANN Estelle	Absents excusés: DUMENIL Anaïs, MERKLING André

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Convention de groupement de commande pour défibrillateurs	DCM 2021/036
-----------	--	--------------

Dans un intérêt commun de santé publique,

- vue l'étendue de la commune avec un ban d'une surface de 3250ha et un massif forestier important, accueillant de nombreux touristes, également des personnes effectuant des travaux forestiers,
- vue l'affluence aux campings privés du Muhlenbach et de la Bremendell, tous deux entourés de massifs forestiers,
- vue l'importance d'une intervention rapide en cas d'arrêt cardiaque, le seul défibrillateur se trouvant à côté de la Mairie n'est pas suffisant pour prodiguer des soins rapides aux éventuels sinistrés,

il serait opportun de mettre des défibrillateurs supplémentaires, notamment au camping de la Muhlenbach, au camping de la Bremendell et à la Hardt. Les campings étant privés, la commune ne pouvant pas se substituer à leur prérogative, elle peut en contrepartie favoriser la mise en place en faisant une commande groupée. Pour ce, il y a lieu de faire une convention de groupement de commande (voir convention en annexe) pour profiter de subventions éventuelles auprès de différents financeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité**:

- De valider le projet d'acquisition de défibrillateurs,
- De valider la convention
- D'autoriser le Maire à demander une subvention auprès des financeurs
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention.

2.	Nomination du correspondant défense	DCM 2021/037
-----------	--	--------------

Les communes ont obligation de nommer un correspondant défense. La mission du correspondant défense s'articule autour de trois axes :

L'information sur la défense :

au profit des citoyens sur la politique de défense de la France, les métiers de la défense, entretenue par une information régulière sur la mission des armées, en liaison avec la délégation militaire départementale.

Le parcours de citoyenneté :

de l'enseignement de défense à caractère pluridisciplinaire délivré sous l'autorité de l'Education nationale, en classes de 3^e et de 1^{ère}, au recensement et à la journée défense citoyenneté (JDC, anciennement JAPD) et plus récemment le service national universel (SNU), en liaison également avec les services de l'Education nationale et le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ).

La solidarité et la mémoire :

de la sensibilisation des citoyens et de la jeunesse aux événements qui ont marqué l'histoire de notre pays, aux cérémonies commémoratives et aux opérations de transmission de la mémoire, à la reconnaissance et la solidarité dues aux anciens combattants (dont le Bleuet de France), en liaison avec la direction départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG)

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité**:

- De nommer le 1^{er} Adjoint, M. BALVA Patrick en tant que Correspondant défense,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et de communiquer le correspondant à la Sous-Préfecture.

3.	Demande de subvention pour l'enfant Téo LINDAUER pour les séjours Planète Jeunes	DCM 2021/038
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 07/07 au 30/07/2021 et du 02/08 au 13/08/2021 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 541.76€.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**, d'accorder une subvention à hauteur de 108.35€ soit 20% du coût de la prestation.

4.	Demande préalable pour clôtures, ravalement de façades, permis de démolir	DCM 2021/039
-----------	--	--------------

La Communauté des Communes du Pays de BITCHE a informé la commune que les demandes préalables pour clôtures, pour ravalement de façades et permis de démolir en dehors des

périmètres des monuments historiques n'ont plus lieu d'être, sauf si la commune en délibère autrement.

Vu l'impact que peut avoir la mise en place de clôtures, le ravalement de façades et la démolition de biens mobiliers sur la commune et son classement en commune touristique, il serait préférable de continuer à garder les demandes préalables ou permis de démolir pour les travaux cités.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'unanimité:

- De favoriser les demandes préalables pour le ravalement de façades et clôtures et le permis de démolir,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5.	Panneaux SIL : Information et prise de décision	DCM 2021/040
-----------	--	--------------

Après avoir trouvé un terrain d'entente entre le Département de la Moselle, l'Unité Technique Territoriale de SARREGUEMINES-BITCHE et la commune de STURZELBRONN, la Communauté des Communes du Pays de BITCHE, ayant eu délégation pour l'aide à maîtrise d'ouvrage, a présenté un avant-projet définitif pour la mise en place de panneaux Système Information Locale qui s'élève à 63 600€ (devis estimatif). Les panneaux devant être installés sur le domaine public du département, seule une convention Commune-Département peut être établie et donc la maîtrise d'ouvrage reviendra à la Commune. L'installation des panneaux sur la traversée du village est incluse dans la sécurisation de la traversée et sera débitée sur ce projet. Le reste devra être financé à part. Le projet pourrait être éligible à une subvention départementale à condition que la subvention AMITer pour la sécurisation de la traversée soit consommée.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'unanimité:

- D'attendre la fin des travaux pour la sécurisation de la traversée du village,
- De refaire un devis estimatif pour les panneaux SIL restants
- De réinscrire le point à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

6.	Vente de terrains entre la commune et les différents propriétaires concernant la route du Hutzelhof	DCM 2021/041
-----------	--	--------------

Par délibération en date du 22 juin 2016, DCM 2016/027, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du déclassement des parties du domaine public devant aller vers le domaine privé, il s'agit des parcelles 15, 25, 26, 27, 31, 42 de la section 7.

Il est envisagé les opérations suivantes :

- 1) Vente par la Commune des parcelles suivantes :
 - Au profit de Mme LEININGER Anaëlle : parc. 189 de 0.06a et parc. 196 de 2.34a, moyennant le prix de : 1€
 - Au profit de M. DESTAILLEUR Frédéric et Mme DEBOMY Laure : parc. 197 de 0.20a et parc. 205 de 0.11a, moyennant le prix de 1€

- Au profit de la SCI de STURZELBRONN : parc. 184 de 0.37a, moyennant le prix de 1€
 - Au profit de M. MÖRSDORF Arnold : parc. 203 de 0.26a, moyennant le prix de 1€.
- 2) Acquisition par la Commune des parcelles suivantes :
- De Mme LEININGER Anaëlle : parc. 191 de 0.70a, parc. 193 de 0.10 et parc. 195 de 0.48a, moyennant le prix de : 1€
 - De M. DESTAILLEUR Frédéric et Mme DEBOMY Laure : parc. 186 de 0.32a, parc. 199 de 0.02a, parc. 201 de 0.37a et parc. 207 de 0.05a, moyennant le prix de : 1€
 - De la SCI de STURZELBRONN : parc. 188 de 0.09a, moyennant le prix de : 1€
 - De M. MÖRSDORF Arnold : parc. 202 de 0.26a, moyennant le prix de : 1€

Les frais des actes notariés sont pris en charge par la Commune.
La Commune renonce à la perception dudit euro symbolique.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, **à l'unanimité**, décide :

- D'autoriser le Maire à faire les différentes transactions citées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à faire les démarches administratives nécessaires et de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

7.	Demande de subvention pour travaux sur la station du Sturzelthal et le changement du SOFREL à la station du Hutzelhof	DCM 2021/042
-----------	--	--------------

Suite aux informations données au Conseil municipal sur les différents travaux à réaliser sur la station du Sturzelthal et le changement du SOFREL à la station du Hutzelhof, il y a lieu de concrétiser le projet. Le devis estimatif des travaux s'élève à 18 374.81€ HT, soit 22 049.77€ TTC.

Il y a possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50% pour la gestion de l'eau et 30% pour la chloration.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** décide :

- D'autoriser le Maire à faire les demandes de subvention aux différents financeurs,
- D'autoriser le Maire à faire les démarches administratives nécessaires et de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23h